

Je demande aux députés de ne pas se précipiter. Ne nous laissons pas emporter par notre imagination. Rappelons-nous également que la grande autorité en matière de fédéralisme, K. C. Wheare d'Oxford, définissait de la sorte dans son *Federal Government* le principe fédéral: «Par principe fédéral, j'entends la façon de diviser les pouvoirs de telle sorte que les gouvernements général et régionaux soient, chacun dans sa sphère de compétence, coordonnés et indépendants».

C'est un fait que le Canada a été créé par les provinces. Et en dernière analyse par toutes les provinces. Le document qui consacrait cette création, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique définissait les pouvoirs, les compétences et les domaines d'activité des deux ordres de gouvernement—gouvernement du Canada et gouvernements des provinces—en termes relativement clairs d'où il ressort que généralement parlant, chaque ordre de gouvernement est souverain dans le domaine qui lui était attribué, sous réserve de compétence conjointe.

Suivant cette logique, il devrait être tout à fait évident, je pense, que tout changement au niveau des pouvoirs, des compétences ou des secteurs d'activité, et plus particulièrement ceux des provinces fondatrices, ne devrait pas être possible sans le consentement de ces mêmes provinces. Cependant, la résolution à l'étude se conforme à peine à cette logique car elle propose des modalités contraires; ce que crée l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est-à-dire le gouvernement central propose maintenant sans consultation des mesures qui restreignent, par le fait qu'elles sont inscrites dans la constitution, la liberté dont peuvent se prévaloir les gouvernements qui l'ont créée, c'est-à-dire ceux des provinces. Le gouvernement fédéral a contourné ses créateurs et prétend légiférer en leur nom sur des questions qui touchent la propriété, les droits civils et l'éducation.

Savez-vous comment j'appelle cela, monsieur l'Orateur? J'appelle cela du cannibalisme constitutionnel. La créature s'est retournée contre ses créateurs pour les démanteler, les dévorer morceau par morceau. C'est un bouleversement de la structure du Canada, monsieur l'Orateur, et on demande non seulement à Westminster d'apporter ces changements, mais de les approuver. N'avons-nous aucune fierté comme Canadiens? Sommes-nous incapables de prendre nos affaires en mains et d'écrire nous-mêmes notre constitution? Cette tendance du gouvernement à circonvenir les provinces dans des domaines qui relèvent évidemment de leur compétence se manifeste encore dans la formule d'amendement établie à l'article 42, parce que nous y voyons l'énoncé de principe que les amendements apportés à la constitution, peuvent, en certains cas, l'être par voie de référendum, ce qui passe outre encore une fois aux autorités provinciales établies. Là encore il s'agit d'une modification importante que l'on apporte au caractère fédéral du Canada, et l'une de celles qui suscite les craintes les plus profondes. Le caractère constitutionnel de notre pays s'en trouve fondamentalement changé sans consultation avec les provinces et donc sans leur consentement; et on demande à Westminster d'approuver ce changement.

Si je puis passer rapidement à l'article 44, qui traite encore une fois de la procédure d'amendement, je prétends qu'ici également nous voyons une proposition qui une fois acceptée changerait fondamentalement le Canada parce qu'elle changerait la nature de nos institutions parlementaires. L'article 44 prévoit, dans certains cas, que l'opinion de la Chambre des

La constitution

communes l'emporte sur celle du Sénat, que ce dernier soit prêt à l'approuver ou non. On demande aussi à Westminster de mettre son sceau d'approbation à cette modification. Il m'apparaît donc clairement, et j'espère qu'il en va de même pour les autres, que cette résolution ne contient pas simplement un cheval de Troie, comme l'a dit mon chef dans son discours lundi dernier, mais bien deux. D'une part, et celui-ci est déjà double—il doit s'agir d'un vrai chameau—, une remise en question de la fédération canadienne et, d'autre part, une remise en question des institutions parlementaires de notre pays.

● (2120)

En ce qui concerne le deuxième point, la remise en question du Sénat, j'attire l'attention de la Chambre sur une décision de la Cour suprême qui a été saisie de cette même question en 1978 par suite de l'étude du bill C-60. Les huit juges qui ont examiné la question ont déclaré, et je cite:

La nature fondamentale du Sénat ne peut être modifiée par une action unilatérale du Parlement canadien.

Cela se trouve dans le dernier paragraphe de leur décision. Que fait le Parlement s'il agit comme il le fait à l'heure actuelle? Il demande à Westminster de prendre cette mesure unilatérale que lui-même est incapable de prendre. C'est tout à fait révoltant. J'en ai honte.

Et c'est là que l'affaire se corse et devient plus louche, malgré ce qu'on nous dit. Nos amis du gouvernement diront que ce n'est pas le Parlement du Canada qui agit ainsi, mais celui du Royaume-Uni, auquel on demande de le faire. Il faut répondre à cela en réitérant la décision rendue par l'assemblée de juges. On peut lire un peu plus haut dans le même paragraphe—et j'invite les députés à lire toute la décision:

Le Parlement britannique a créé l'institution du Sénat en réponse aux propositions soumises par les trois provinces en vue de répondre aux exigences du régime fédéral proposé.

Or, aujourd'hui, le gouvernement nous propose une mesure qui tend à modifier ce caractère fondamental par une intervention unilatérale d'un autre Parlement. C'est une parodie de la loi, une parodie honteuse parce que le gouvernement est incapable et peu désireux d'effectuer tous ces changements grâce à une formule de consensus. La formule de Vancouver, ce serait si simple. Nous pourrions apporter tous ces changements grâce à cette formule. Je n'aime pas du tout ce que cela implique.

Je crains avant toute chose qu'une constitution fondée sur ce genre de raisonnement donne lieu inévitablement à un désaccord plus profond qu'en ce moment. Dieu seul, et il est rare que j'emploie ce mot en public à moins que je n'en sois profondément convaincu, Dieu seul sait à quel point ces désaccords sont profonds en ce moment! Le gouvernement ne le sait pas, j'en suis sûr. Il ne sait absolument pas à quel point il a aggravé ces désaccords. Ceux-ci s'étendent jusqu'au lac des Bois. Dans cette région et plus loin on souhaite vivement se débarrasser du gouvernement. J'ai reçu des messages me priant d'exhorter le gouvernement à démissionner avant qu'il ne détruise la nation.

Voilà le désaccord! Je n'aime pas particulièrement avoir à le répéter, mais tel est le sentiment dans l'Ouest. Il est grand temps que les gens d'en face s'en rendent compte. De toute apparence, le leader du gouvernement au Sénat n'arrive pas à le leur faire comprendre. Il ne le leur avoue probablement pas parce qu'il a peur.